

**Définition Ogive :** (n.f.) Dans l'architecture gothique, arc brisé marqué par une nervure traversant une voûte d'un angle à l'autre, en passant par une clef de voûte.

Du latin *obvius*, s'opposer. La première mention figure dans le *Carnet de Villard de Honnecourt*, en 1260 : « Vesci les molles des chapieles de cele pagene la devant, des formes et des verieres, des ogives et des doubliaus et des sorvols par-dessus » (Voici les patrons des chapelles de la page là-devant, des fenêtres, des meneaux, des ogives, des arcs doubleaux et des formerets par-dessus).

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.



© CF&FT